

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Circulaire du 4 mars 2008 relative aux objectifs 2008 en matière de sécurité intérieure

NOR : INTC0800053C

Références :

- Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) ;
- Loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;
- Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;
- Loi n° 2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière ;
- Loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité ;
- Loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme ;
- Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
- Loi de finances pour 2008 n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 ;
- Décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;
- Lettre de mission du 30 juillet 2007 adressée par le Président de la République au ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Pièce jointe : bilan de l'année 2007 en matière de sécurité intérieure.

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Monsieur le préfet de police ; Mesdames et Messieurs les préfets de métropole et d'outre-mer ; Madame et messieurs les hauts commissaires des collectivités d'outre-mer (pour attribution) ; Monsieur le directeur général de la police nationale ; Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale ; Madame la secrétaire générale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (pour information).

Des résultats importants ont été obtenus en 2007 dans la lutte contre la criminalité.

La délinquance générale a baissé de 3,6 %, celle de voie publique de 7,3 % ; cette tendance était encore plus marquée dans la seconde partie de l'année. Pour la première fois depuis douze ans, la délinquance violente contre les personnes a amorcé un repli, avec 900 faits en moins. Au second semestre, elle a même nettement diminué de 3,16 %.

Il nous faut continuer à améliorer ces résultats, en particulier dans le domaine des violences aux personnes.

Outre une priorité absolue donnée au renforcement de la lutte contre le terrorisme et contre toutes les formes de criminalité organisée, vos objectifs chiffrés pour 2008 sont de faire régresser de 3 % la délinquance générale, de 5 % celle de proximité (ex. de voie publique), et de porter dès cette année à plus de 40 % le taux d'élucidation.

Ces objectifs bénéficieront de la modification des structures et modes d'action qui sera conduite en 2008.

Enfin, je veux souligner l'intérêt majeur qui s'attache au développement des aspects qualitatifs de l'action des services au profit de nos concitoyens. Vous devrez notamment veiller à l'amélioration des liens entretenus avec les élus, les autres partenaires de notre politique de sécurité et la population en général.

La présente circulaire fixe les objectifs pour 2008 dans le domaine de la sécurité intérieure. Les orientations en matière de sécurité routière feront l'objet d'une instruction distincte qui décrira les mesures visant à atteindre d'ici 2012, « moins de 3 000 personnes tuées sur nos routes ».

I. – POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE NOS PERFORMANCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE AUTOUR DE QUATRE PRIORITÉS

Votre action devra se traduire en 2008 par une nouvelle baisse d'au moins 100 000 faits de la délinquance générale soit 3 %. La délinquance de proximité devra diminuer d'au moins 80 000 faits soit 5 %.

Il importe également de continuer à lutter contre le sentiment d'impunité qui peut animer les auteurs d'infractions en améliorant le taux d'élucidation des affaires.

Le résultat obtenu en 2007, soit plus d'un fait résolu sur trois contre un fait sur quatre en 2002, traduit un gain d'efficacité incontestable. Il ne doit pas pour autant être considéré comme un aboutissement. De fortes disparités sont observées entre

les départements et entre les catégories d'infractions. Elles mettent en exergue des gisements importants d'amélioration de notre performance globale en matière d'élucidation. Le seuil de 40 % de crimes et délits élucidés devra donc être atteint en 2008 au plan national.

Pour atteindre ces objectifs, votre politique locale de sécurité s'organisera autour de quatre priorités.

1.1. Première priorité : mieux lutter contre les violences aux personnes

Jusqu'à l'été dernier, cette forme de délinquance restait structurellement orientée à la hausse dans un contexte général de réduction des faits constatés depuis 2002. Toutefois, les études de l'Observatoire national de la délinquance montrent que cette évolution s'est inversée en juin 2007 avec un repli nettement marqué à partir de septembre (malgré certains départements restés en marge de la tendance générale).

La catégorie de violences qui progresse le plus désormais est constituée des violences non crapuleuses commises dans le cadre de la vie quotidienne ou dans la sphère familiale, aggravées, parfois, par un caractère sexuel.

Dans leur vie quotidienne, nos concitoyens sont trop souvent confrontés à de multiples formes d'actes de violences dans les transports, en milieu scolaire, dans les enceintes sportives.

Je vous demande donc de poursuivre les initiatives prises en matière de prévention situationnelle et de développer des actions concrètes à mener en partenariat avec les différents responsables publics et privés.

Les moyens de vidéo-protection ont déjà démontré leur efficacité. Ils continueront d'être développés. Le nombre des caméras sur la voie publique sera triplé en trois ans. Nous disposerons donc de 60 000 caméras d'ici à la fin 2009. Combinées avec celles des transporteurs, elles offriront une très large couverture préventive, dissuasive et répressive en aidant les enquêteurs à identifier les auteurs de crimes et de délits.

J'ai dégagé quatre millions d'euros sur la fin du budget de 2007 pour raccorder les centres de supervision urbains et des sociétés de transport aux centres d'information et de commandement des forces de sécurité. En 2008, le fonds de prévention de la délinquance continuera à apporter son concours. Parallèlement, les textes seront revus pour simplifier les démarches d'autorisation et d'installation, avec des modifications du décret du 17 mars 1996 et des aménagements législatifs dans le cadre de la LOPPSI 2.

Il vous appartient, en lien avec les collectivités locales et notamment les communes, de mettre en œuvre dans les sites les plus sensibles en termes de sécurité et de tranquillité publiques, un plan départemental de développement de la vidéo-protection.

Les violences intrafamiliales constituent le phénomène le plus marquant de l'aggravation des violences non crapuleuses et le plus sensible aussi. Elles surviennent souvent dans un contexte d'alcoolisation.

La loi sur la prévention de la délinquance contient deux dispositions de nature à conforter l'action des services de sécurité intérieure que je vous demande d'animer : l'obligation de suivi thérapeutique du conjoint violent dans le cadre du suivi socio-judiciaire, afin d'éviter la récidive ; la création d'une infraction autonome permettant de sanctionner davantage ceux qui se livrent à des violences habituelles au sein du couple.

Pour assurer une meilleure prise en compte des victimes, vous veillerez à mobiliser pleinement les dispositifs qui ont été mis en place : psychologues dans les commissariats de police, intervenants sociaux dans les groupements de gendarmerie et les circonscriptions de sécurité publique.

A cet effet, en fonction des besoins identifiés localement, vous développerez les partenariats avec les conseils généraux en sensibilisant les présidents des exécutifs départementaux à l'intérêt que revêt pour les victimes la présence d'un intervenant social.

Ces formules ont permis de faire reculer sensiblement les violences physiques et les agressions sexuelles dans de nombreux départements, sous réserve qu'elles soient mises en œuvre rapidement et systématiquement. A tout le moins, il vous faut veiller à ce que les unités de gendarmerie et les services de police portent systématiquement à la connaissance des services sociaux compétents les faits dont ils ont connaissance. Le renseignement transmis doit être élaboré et faire ressortir la répétition des faits signalés concernant un même auteur ou la dégradation d'une situation liée à un alcoolisme chronique.

Les violences sexuelles feront l'objet d'une attention particulière, notamment lorsque les victimes sont des mineurs.

Par ailleurs, pour mieux lutter contre les violences infligées aux enfants, je vous demande de renforcer, au sein des CLSPD, la coordination entre les différents partenaires susceptibles de détenir des informations dans ce domaine.

1.2. Deuxième priorité : renforcer les actions menées contre le terrorisme et maintenir à un haut niveau l'information générale du Gouvernement

La lutte contre le terrorisme doit être menée avec acharnement. Elle passe par la recherche du renseignement et son exploitation opérationnelle.

La police nationale verra la capacité des services améliorée par leur mise en synergie au sein de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). Vos relations avec les représentants locaux de la DCRI seront précisées dans le décret modifié sur les compétences des préfets et le décret spécifique instituant la DCRI.

Ces textes vous garantiront, y compris sur votre initiative, l'information nécessaire en matière de lutte contre le terrorisme et en matière de protection des intérêts vitaux de l'Etat dans votre département.

Vous prendrez toutes dispositions utiles pour favoriser la communication à la DCRI des informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et qui auront été collectées par les services de police et les unités de gendarmerie de votre département. Réciproquement, les services en charge du renseignement intérieur noueront des relations étroites avec vous.

En conséquence de la création de la DCRI, les missions d'analyse économique et sociale, jusqu'alors dévolues aux renseignements généraux, seront exercées, sur l'ensemble du département, par un service départemental de l'information générale placé sous l'autorité du directeur départemental de la sécurité publique.

Ces SDIG se tiendront naturellement en relation étroite avec vous, et il vous sera systématiquement rendu compte, dans des délais adaptés à l'urgence des situations.

Pour sa part, la gendarmerie nationale continuera naturellement à exercer, à votre profit, sa mission de renseignement général dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

1.3. Troisième priorité : renforcer la lutte contre les violences urbaines

Ces phénomènes se caractérisent généralement par un délai très court entre le « fait générateur », parfois mineur, et l'explosion des violences envers les forces de l'ordre, les commerçants ou les habitants. Peu de départements disposent d'une capacité de réaction immédiate suffisante.

Dans le cadre du volet sécurité du « plan banlieues », j'ai donc arrêté plusieurs mesures pour répondre à l'attente d'une plus grande sécurité exprimée par les habitants des quartiers.

Des compagnies de sécurisation spécialement formées et entraînées à la lutte contre les violences urbaines, seront mises en place. La première sera installée en Seine-Saint-Denis d'ici l'été 2008. Onze autres seront créées dans les douze mois. A la différence des compagnies républicaines de sécurité et des sections d'intervention, les compagnies de sécurisation ne sont pas en charge d'ordre public. Placées sous l'autorité du directeur départemental de la sécurité publique, les compagnies de sécurisation ont pour mission de compléter l'action des services territoriaux de la sécurité publique dans la lutte contre la délinquance et les violences.

Des unités territoriales de quartiers (UTeQ) seront créées dans les zones sensibles, les premières (environ vingt-cinq) seront installées dans dix-sept départements au cours de l'année. Elles viendront en appui des moyens existants pour lutter contre la délinquance de proximité et la délinquance organisée. Il ne s'agit en aucun cas d'ouverture de postes ou bureaux de police qui immobilisent des policiers au détriment de l'occupation de la voie publique.

Composées de volontaires ayant au moins deux années d'ancienneté administrative, les UTeQ seront déployées aux horaires appropriés et conjugueront l'action de dissuasion et d'interpellation avec le partenariat opérationnel. Leurs modes d'organisation et de fonctionnement permettront la présence sur la voie publique de huit à dix fonctionnaires par vacation.

Des agents administratifs seront recrutés selon un rythme accéléré, afin de redéployer sur leurs métiers un volume important de policiers actifs. La priorité sera accordée aux vingt-deux départements les plus marqués par les violences urbaines, qui bénéficieront de la grande majorité de ces mouvements.

Au total, environ 4 000 gradés et gardiens seront redéployés au bénéfice de la sécurité des banlieues en trois ans.

1.4. Quatrième priorité : renforcer la lutte contre la criminalité organisée

Les réseaux criminels qui animent des trafics contribuent fortement à la déstabilisation des zones sensibles. La baisse de la délinquance passe donc par une action ferme à leur encontre.

La lutte contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine.

Depuis 2002, une action de fond est menée contre les trafics et l'économie souterraine. Les GIR, qui associent des experts aux compétences différentes au traitement d'une même affaire, constituent un dispositif efficace, notamment en matière de drogue. La relance de leur activité vous a été exposée dans mes instructions en date du 19 février. Je suivrai personnellement leur application.

En vous demandant de réunir davantage les comités de pilotage, et de veiller à ce que les services locaux de gendarmerie et de police associent plus largement les GIR aux enquêtes qu'ils mènent, je veux poursuivre l'action en profondeur engagée contre les réseaux et les filières, afin de déstructurer durablement l'économie souterraine et les trafics de drogue sur lesquels elle s'appuie.

La lutte contre la délinquance économique et financière.

Les escroqueries et infractions économiques et financières sont à nouveau en hausse. Pour s'y opposer, la lutte doit être menée en partenariat avec les organismes financiers et sociaux.

Il faut poursuivre le développement des mesures préventives et dissuasives en s'appuyant notamment sur les protocoles signés avec les associations bancaires, la caisse nationale d'assurance maladie et l'UNEDIC. Des procédures existent avec le groupement des cartes bancaires afin de mieux protéger les distributeurs automatiques de billets et de carburants. Des résultats probants ont d'ores et déjà été obtenus et les efforts doivent être poursuivis.

En 2008, il vous faudra renforcer les liens avec les organismes financiers en les intégrant pleinement, en relation avec le trésorier payeur général de votre département, au plan de lutte contre les fraudes que vous devrez mettre en place d'ici l'été.

II. – FAIRE DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE UN MODÈLE DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

2.1. *Doter la police et la gendarmerie des moyens les plus modernes*

La modernisation et le renforcement des moyens des forces de sécurité intérieure dans le domaine technologique seront accentués en 2008. Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) sera présenté au Parlement avant l'été. Il sera intégré au premier budget triennal (2009-2011) dont la préparation vient de débiter.

La première orientation de ce texte est la modernisation.

Face aux nouvelles formes de la délinquance, il est indispensable de donner aux forces de police et de gendarmerie les moyens techniques et juridiques qui leur permettront de disposer d'un temps d'avance dans l'ensemble des compartiments de l'action.

La délinquance est de plus en plus mobile et transfrontalière ; la cybercriminalité se développe ; les risques liés au terrorisme évoluent, en particulier avec le développement de la prolifération nucléaire et le recours possible aux armes biologiques et chimiques. Il convient donc que les forces de police et de gendarmerie disposent de tous les moyens nécessaires.

La police scientifique et technique, en particulier, sera développée.

J'ai affirmé la priorité que j'entendais lui donner. Dès cette année, elle portera non seulement sur les matériels et la modernisation des locaux des laboratoires de la police scientifique, mais également sur la formation à la police scientifique de proximité et sa mise en œuvre. Je veux parvenir à une police technique et scientifique de masse, au service des victimes de la délinquance quotidienne.

Cette priorité constituera un facteur important d'amélioration des taux d'élucidation.

S'agissant du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED), le plan de modernisation des équipements de prise d'empreintes, qui a fait ses preuves au sein de la police nationale, sera progressivement étendu à la gendarmerie.

S'agissant des fichiers d'empreintes génétiques, le retard initial est en passe d'être comblé, grâce aux moyens dégagés. Le FNAEG compte actuellement plus de 600 000 profils ; mon objectif est de parvenir à deux millions d'empreintes d'ici 2010.

La LOPPSI mettra également l'accent sur la mutualisation.

Pour des raisons d'efficacité mais aussi de bonne utilisation de l'argent public, des synergies doivent être recherchées. Une plus grande interopérabilité entre la police et la gendarmerie est désormais possible, grâce à l'évolution de l'architecture institutionnelle.

Des espaces de coopération fructueuse doivent être développés et mis à profit dans les domaines opérationnels et logistiques : utilisation du vecteur aérien pour les missions de police, veille technologique, achats d'équipements, soutien automobile... Ces initiatives s'entendent sans préjudice du lien des gendarmes avec la communauté militaire dans différents domaines de soutien. Elles ne contreviennent nullement à la cohérence des programmes budgétaires.

Enfin, la nouvelle loi d'orientation vise à améliorer le management. Un effort important sera accompli en faveur de la formation continue, du déroulement des carrières, de la fidélisation dans les secteurs difficiles et d'un recentrage des missions sur les tâches purement régaliennes.

2.2. *Améliorer la qualité du service au public*

La promotion de la culture du résultat ne doit pas occulter les aspects qualitatifs de l'action. J'attache la plus grande importance au discernement, à la considération accordée aux victimes, à l'accueil du citoyen par les forces de sécurité, à la qualité du contact et des relations avec les élus.

Des progrès importants sont attendus en matière d'accueil des victimes. Dans quelques semaines, afin de simplifier leurs démarches et de leur éviter un temps d'attente souvent mal ressenti, les victimes d'atteintes aux biens pourront à titre expérimental déposer, dans deux départements (Yvelines et Charente-Maritime), une préplainte en ligne. Un portail unique leur permettra de choisir le lieu de dépôt de plainte ultérieur, où elles seront invitées à venir signer leurs dépositions.

De même, pour protéger les victimes, j'ai demandé au garde des sceaux que l'anonymat des témoignages sous X, lorsqu'il s'avère nécessaire, notamment pour des policiers ou gendarmes, soit effectivement et totalement garanti par l'autorité judiciaire.

Je vous demande de veiller à ce que les forces de sécurité, dans leur action quotidienne, placent les victimes au centre de leurs préoccupations.

Pour ce faire, il faut poursuivre les efforts de formation des enquêteurs, avoir recours à des modes opératoires nouveaux, développer le travail en partenariat, notamment avec les travailleurs sociaux, les associations de victimes et d'usagers, les collectivités locales.

Il conviendra également, en 2008, de poursuivre les travaux de rénovation destinés à améliorer les conditions d'accueil dans les services.

2.3. Renforcer le lien de confiance entre la population et les forces de sécurité intérieure

Au-delà de l'accueil, je veux, en tous lieux, intensifier la relation de confiance entre la population et les forces de sécurité intérieure.

Cet objectif passe par l'accentuation d'une présence de terrain renforcée et mieux imprégnée des réalités locales. J'attends donc des policiers et des gendarmes qu'ils soient plus visibles et parfaitement identifiés par les habitants. Cela suppose qu'ils aient des contacts réguliers, mais toujours opérationnels, avec les élus locaux et les principaux acteurs sociaux de leur circonscription, afin de recueillir le maximum d'informations.

Des stages d'intégration des policiers et des gendarmes nouvellement affectés à leur environnement seront organisés localement. Ils comprendront des réunions de quartiers et des rencontres police-gendarmerie-élus-population, dont vous apprécierez le niveau.

La relation police-population implique également un investissement personnel de votre part. A l'image des rencontres que j'ai réalisées en Seine-Saint-Denis, et que je vais prochainement étendre à d'autres départements, je souhaite que vous réunissiez régulièrement des conférences de cohésion liées à des quartiers spécifiques ou à l'ensemble du département. Regroupant l'ensemble des acteurs de la chaîne de sécurité et de la vie locale, elles doivent permettre de dégager les difficultés, rechercher les solutions et déterminer les modalités de réponse à décliner ensemble.

Ces rencontres seront relayées au quotidien par l'action de réservistes auxquels il sera fait appel pour occuper des fonctions de délégués à la cohésion police-population, dans des quartiers de dimension restreinte. Les « volontaires citoyens de la police nationale », dont je vous demande de relancer le recrutement, pourront également être sollicités dans ces missions de médiation.

La déontologie, le comportement et le discernement dans l'action constituent également des paramètres majeurs dans la qualité du lien tissé entre les forces de sécurité et nos concitoyens. Je vous demande donc de veiller à une implication permanente de l'ensemble de la chaîne hiérarchique au respect constant des valeurs qui font l'honneur de la police et de la gendarmerie nationales.

Pour permettre aux maires l'exercice de leurs responsabilités en prévention de la délinquance, je vous demande de veiller à ce qu'ils soient tenus informés, par les services de police et les unités de gendarmerie, des évolutions de la délinquance et des affaires les plus significatives.

Enfin, vous recevrez des instructions pour organiser à l'automne des journées de la sécurité intérieure. Ces manifestations devront marquer la cohérence et les synergies entre les différentes composantes placées sous l'autorité du ministre de l'intérieur : police, gendarmerie et sécurité civile.

Il s'agit de rendre modernes et attractifs ces moments de rencontre privilégiés avec la population.

*
* *

Tels sont les grands axes de ma politique de sécurité en 2008.

Après avoir réuni la conférence départementale de sécurité, vous ferez connaître avant le 15 mars prochain au directeur de mon cabinet, au directeur général de la police nationale, au directeur général de la gendarmerie nationale et au secrétaire général du ministère, les objectifs départementaux, voire infra départementaux fixés pour 2008, au moyen d'un document opérationnel les décrivant et les chiffrant brièvement.

MICHÈLE ALLIOT-MARIE

BILAN DE L'ANNEE 2007 EN MATIERE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

I.1. L'évolution de la délinquance

Pour la cinquième année consécutive, la délinquance générale est en baisse. Le nombre de faits constatés passe de 3 725 588 en 2006 à 3 589 293 crimes et délits en 2007, soit une baisse de 3,66 %.

En cinq ans, la délinquance générale a donc été réduite de 12,75 % (524 589 faits de moins entre 2002 et 2007). Le taux de criminalité pour 1 000 habitants poursuit sa baisse : il atteint pour les douze derniers mois 58,33‰ (pour 61,03 ‰ en 2006).

La délinquance de proximité confirme sa nette tendance à la baisse. Avec 1 629 760 faits constatés en 2007 contre 1 757 564 faits en 2006, elle diminue de 7,29 %. Depuis 2002, la délinquance de voie publique a été réduite de 29,62 %.

Les violences contre les personnes avaient connu une croissance continue depuis 2004. La tendance s'est inversée en 2007 avec une diminution sensible des faits commis ; à l'exception des violences physiques de nature non crapuleuse qui ont continué à augmenter.

Les résultats obtenus en matière de lutte contre la criminalité organisée et la délinquance spécialisée illustrent la nécessité pour les services de police et les unités de gendarmerie d'intensifier les efforts. Cette forme de délinquance est restée globalement stable en 2007.

Depuis 2006, les escroqueries et infractions économiques et financières sont en hausse. En 2007, cette forme de délinquance augmente de 3,4 % soit 345 416 faits. Cette hausse s'explique d'abord par la lutte qui est menée contre le travail clandestin et l'emploi d'étrangers sans titre de travail ; elle trouve également son origine dans la forte progression des piratages de distributeurs de billets ou de carburants, des terminaux de paiement et des faits de cybercriminalité, notamment les escroqueries commises via internet. Cette délinquance dite « astucieuse » tend désormais à se substituer aux atteintes aux biens qui diminuent de 6,73 %, ce qui représente 170 578 faits de moins qu'en 2006.

I.2. L'action des forces de sécurité intérieure

Les résultats obtenus reflètent une efficacité accrue de l'ensemble des forces de sécurité intérieure.

En 2007, les infractions révélées par l'action des services ont progressé de 5,67 % par rapport à 2006 et représentent 353 138 faits. Depuis 2002, cette hausse est de 39,10 %, soit 99 273 faits supplémentaires.

En 2007, les services de police et les unités de gendarmerie ont procédé à 562 083 placements en garde à vue, soit une hausse de 5,85 % (soit 31 089 gardes à vue de plus) en comparaison avec l'année précédente.

Dans les mêmes conditions, le nombre de mis en cause a augmenté de 2,59 %. Il est passé de 1 100 398 en 2006 à 1 128 871 en 2007, soit 28 473 individus de plus.

Enfin, le nombre total des faits élucidés progresse de 1,78 % par rapport à 2006. Le taux d'élucidation global atteint 36,11 % en 2007, contre 34,33 % il y a un an.

Par ailleurs, l'action des groupes d'intervention régionaux témoigne d'un réel esprit de coopération interministérielle entre les services et d'une évolution de la culture des enquêteurs. En 2007, les GIR ont en effet incontestablement apporté aux services et unités de police judiciaire locaux une capacité d'analyse renforcée et une expertise juridique supplémentaire dans des champs d'infractions très spécifiques.

Leur valeur ajoutée dans la lutte contre les activités du crime organisé et de l'économie souterraine demeure indéniable.

Les GIR ont participé en 2007 à 765 opérations qui ont permis l'interpellation de 5752 individus parmi lesquels 4 614 ont été placés en garde à vue. 4,77 millions d'euros de valeurs numéraires ont été saisis, 4,07 millions d'euros ont été bloqués sur des comptes bancaires, 0,9 million d'euros de valeurs mobilières ont été saisis et plus de 3,4 millions d'euros de valeurs immobilières placés sous séquestre, grâce en particulier à l'appui de la plate-forme d'identification des avoirs criminels.

De même, l'action de coordination menée par le service national de police ferroviaire a permis de mettre en synergie de façon cohérente l'action de 2 500 policiers et gendarmes répartis sur l'ensemble du territoire. Chaque jour, 900 patrouilles sont assurées sur les réseaux ferrés, 1 500 trains et 2 000 gares sont sécurisés (hors métro parisien). 139 arrestations sont réalisées chaque jour.

Cette action s'est traduite, en 2007, par une baisse de la délinquance ferroviaire de 6,04 % ; une augmentation des infractions révélées par l'action des services de 10,12 %, une diminution des atteintes aux biens de 11,27 % et des atteintes aux personnes de 16,14 %.

I.3. Le développement des fichiers renforce l'efficacité des forces de sécurité

Le développement de la police technique et scientifique s'est poursuivi en 2007. Ainsi :

- le fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) comprend 2 766 283 fiches. Grâce à cet outil, 8 575 affaires ont été résolues ;
- le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) gère 614 027 profils ; il a permis 18 984 rapprochements d'affaires depuis sa mise en œuvre (dont 10 682 en 2007) ;
- le fichier des personnes recherchées comprend 392 600 fiches a fait l'objet de plus de 54,8 millions de consultations par la police nationale ; 39 839 interpellations ont été effectuées, dont 430 sur le sol national en vertu d'un mandat d'arrêt européen émis par l'étranger et 372 à l'étranger en vertu d'un mandat d'arrêt européen émis par la France ;
- le fichier des véhicules volés, qui comprend une base de 428 825 véhicules volés, a fait l'objet de plus de 4 millions de consultations par les services de la police nationale. Il a permis de retrouver plus de 114 000 véhicules en 2007.